

Le Tax shelter étendu aux arts de la scène

JEAN-FRANÇOIS SACRÉ

C'est un joli cadeau de Noël que le gouvernement fédéral est venu déposer au pied du sapin du secteur des arts de la scène. Comme le laissait entendre «L'Echo» il y a 6 jours, il a étendu le régime du Tax shelter aux arts de la scène.

Le Tax shelter est un incitant fiscal qui permet aux entreprises qui investissent une partie de leurs bénéfices imposables dans le cinéma et l'audiovisuel, de voir ceux-ci exonérés à hauteur de 310% de l'investissement. La mesure devrait entrer en vigueur début 2016 après le parcours législatif traditionnel.

Il en ira désormais de même pour les arts de la scène: théâtre, opéra, récital de musique, ballet, music-hall, spectacles de rue, cirque... La mesure s'appliquera aux productions de spectacles, pas aux institutions. L'avantage sera plafonné à 2,5 millions par production et à 750.000 euros par investisseur ou 50% des bénéfices imposables.

Le projet est signé du nom du ministre compétent, Johan Van Overtveldt (Finances) mais il a été forte-

ment soutenu par le vice-Premier ministre en charge des Institutions culturelles fédérales, Didier Reynders. Celui qui est un peu le père du Tax shelter dédié au cinéma est le premier à s'être félicité de l'adoption de la mesure: «C'était une revendication du secteur depuis longtemps, confie-t-il. Alors que l'on parle beaucoup d'investissement dans la sécurité, il est indispensable d'investir également dans la culture, qui encourage la découverte de l'autre et le vivre ensemble.»

Reste à voir si les autres pouvoirs subsidiaires, comme les communautés, ne profiteront pas de ce «cadeau» fiscal pour raboter leurs aides: «J'espère que non et j'y veillerai car le but est d'apporter une aide supplémentaire à un secteur qui en a besoin», assure Didier Reynders.

Le libéral peut a priori être rassuré. Tant Joëlle Milquet (cdH), côté francophone, que Sven Gatz (Open Vld), côté néerlandophone, ont réagi positivement: «C'était une demande pressante des deux ministres de la Culture, dit-on au cabinet Milquet. Cela va renforcer les capacités financières des créateurs de spectacles.» Renforcer et donc pas substituer... Joëlle

Milquet rappelle qu'elle avait récemment plaidé pour cette extension à la tribune du Cercle Chapel.

Président du conseil d'administration de la Monnaie, qui devrait être un des grands bénéficiaires de cette extension, tant ses spectacles peuvent être coûteux, Philippe Delusinne est confiant: «J'ai la naïveté de croire que ces moyens s'ajouteront à ceux dont nous bénéficions plutôt que de s'y substituer: nous serons vigilants. Ceci dit, je me réjouis de cette mesure car la culture est une des composantes fondamentales de la vie en société.»

Certains dans le secteur ont émis des réserves quant à la capacité d'attirer des investisseurs, en raison de leur manque de visibilité par rapport au cinéma. Une faux débat puisque pour l'investisseur, le rendement est le même. C'est là un des mérites de la réforme du mécanisme entré en vigueur début 2015: avoir mis toutes les œuvres sur le même pied, qu'il s'agisse d'un blockbuster

ou d'un film d'auteur. «Je suis convaincu que l'extension du régime aux arts de la scène va attirer les investisseurs car pour une entreprise, c'est

une forme de mécénat très valorisante en termes d'image de marque, tant à l'interne qu'à l'externe», ajoute Didier Reynders. Le vice-Premier ne croit pas non plus que cette extension se fera au détriment du cinéma. «On l'a vu lors de la précédente extension du régime aux séries télévisées, cela n'a rien nui au cinéma.»

Cette extension devrait en tout cas intéresser les sociétés intermédiaires leveuses de fonds Tax shelter. Elles connaissent le mécanisme à fond et pourraient aider les producteurs de spectacles dans leur quête d'investisseurs. Contacté, uFund, le leader du marché, se montre d'ores et déjà intéressé.

2,5 millions €

C'est le montant maximal qui pourra être attribué à une production via le régime du Tax shelter.